

## **PRO HELVETIA**

Qui sommes-nous?

Que faisons-nous?

Depuis plus de 60 ans qu'elle existe, la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia se consacre à la présentation culturelle de la Suisse à l'étranger, à l'encouragement au dialogue entre les diverses régions du pays et à la promotion des arts dans un contexte suprarégional. Par son activité, elle soutient une Suisse culturellement multiple, en accord avec son temps et ouverte au monde.

Pro Helvetia partage avec d'autres institutions son rôle moteur dans le domaine de l'encouragement public à la culture. Elle est en contact permanent avec l'Office fédéral de la culture, le Département fédéral des affaires étrangères, les cantons et les villes. La présente brochure donne un aperçu de la structure de notre Fondation et de la diversité de ses activités. Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter les adresses électroniques données en fin de texte.

## **ACTEURS DE L'ENCOURAGEMENT À LA CULTURE EN SUISSE**

### Qui fait quoi?

De même que la formation, l'encouragement à la culture est, en Suisse, en premier lieu du ressort des cantons et des communes (souveraineté en matière culturelle), la Confédération n'intervenant que de façon subsidiaire. Tandis que la plupart des cantons et des communes disposent depuis longtemps de bases légales en la matière, l'encouragement à la culture n'est d'ailleurs ancré que depuis 1999 dans la Constitution fédérale. L'article concerné (art. 69 Cst), dit article culturel, confirme à l'alinéa 1 que, sur leurs territoires respectifs, la culture est du ressort des cantons, mais fonde à l'alinéa 2 une compétence première de la Confédération dans tous les cas où les efforts culturels concernés présentent un intérêt pour l'ensemble du pays. L'encouragement à la culture est ainsi devenu partie intégrante de la politique au niveau de la Confédération. Une nouvelle loi fédérale, d'application de l'article 69 Cst, est actuellement en voie d'élaboration. Elle fixera de manière concrète tout le système de l'encouragement fédéral à la culture et entrera probablement en vigueur en 2007.

### Qui paye combien?

Les pouvoirs publics consacrent chaque année plus de 1,8 milliards de francs à la culture. 913,7 millions ou 50% proviennent des communes, 682,2 millions ou 38% des cantons, et 230 millions ou 12% de la Confédération.

### De quoi s'occupe la Confédération?

Malgré l'absence jusqu'il y a peu d'une base constitutionnelle explicite, la Confédération a depuis longtemps pris l'initiative d'agir dans le domaine culturel. Le fait, par exemple, que la politique étrangère est du domaine fédéral a toujours été interprété en ce sens que cette compétence s'étend aux relations culturelles avec l'étranger.

Peu à peu, lorsque des tâches dépassaient les moyens des cantons, ou lorsque ceux-ci les négligeaient, la Confédération reçut d'autres compétences ponctuelles: en matière de protection des arts, de soutien au cinéma, lors de la création du Musée national, de la Bibliothèque nationale, de la Cinémathèque suisse, ou quant à la promotion du romanche comme quatrième langue nationale.

Au niveau fédéral, deux organismes institutionnels se partagent aujourd'hui les tâches en matière d'encouragement à la culture: l'Office fédéral de la culture (OFC) et la fondation de droit public Pro Helvetia. L'OFC soutient en tant qu'organe administratif les organisations faitières du secteur culturel en leur accordant des subsides d'exploitation, et s'engage dans la protection des arts et des monuments ainsi que dans la promotion du cinéma. L'OFC est également compétent, entre bien d'autres choses, en matière de diffusion de la culture, d'encouragement à la lecture, de participation à des biennales, de travaux législatifs. Sont en outre rattachés à l'OFC: la Bibliothèque nationale, le Musée national, les Archives littéraires suisses et le Centre Dürrenmatt. En ce qui concerne la Fondation pour la culture Pro Helvetia, une loi en définit le mandat culturel. Ainsi, elle s'occupe, en Suisse, de protection du patrimoine, d'encouragement à la création, de diffusion des créations par-dessus les frontières linguistiques; et, avec l'étranger, d'entretien des échanges culturels.

La composante politique – contribuer à la cohésion nationale – de la politique culturelle suisse découle de ce que le pays, d'une part, se définit comme une «nation de volonté» en lien avec trois grandes cultures et langues de culture d'Europe; et, d'autre part, présente une structure fédéraliste coiffant deux bonnes douzaines d'entités étatiques de taille plutôt réduite, et unissant de multiples groupes sociaux et culturels. De fait, toutes les mesures d'encouragement à la culture prennent en considération des principes étatiques fondamentaux de la démocratie suisse et visent un double objectif: il faut certes maintenir une volonté politique commune dynamique et développer la discussion autour des identités et de la diversité culturelles; mais il est en même temps nécessaire de sauvegarder des

particularités régionales et sociales – qui n’en doivent pas moins se confronter aussi bien à la tradition qu’aux formes d’expression actuelles.

Une politique culturelle en accord avec son temps doit ainsi être conçue comme une force corrective face aux tendances du marché culturel et de l’industrie des loisirs. En s’engageant comme elle le fait en faveur de la diversité et de l’innovation, cette politique appuie les efforts que fait la Suisse pour apporter sa contribution à un développement culturel constant de l’Europe.

## **FONDATION PRO HELVETIA**

### Histoire et base légale

Pro Helvetia a été instituée en 1939 comme groupe de travail chargé d’objectifs de défense et de protection en une période de graves menaces extérieures. En 1949, elle a été transformée en fondation de droit public ayant pour nouvel objectif de sortir le pays de son isolement culturel et spirituel.

La loi du 17.12.1965 concernant Pro Helvetia fixe comme suit les tâches de la Fondation:

- maintenir et préserver les caractères culturels originaux du pays;
- encourager la création culturelle en mettant à profit les conditions existant dans les cantons ainsi que dans les régions linguistiques et les milieux culturels;
- promouvoir les échanges culturels entre les régions linguistiques ou les milieux culturels de Suisse;
- entretenir les relations culturelles avec l’étranger.

### Pro Helvetia aujourd’hui

Dans l’exécution de ses tâches, Pro Helvetia met aujourd’hui l’accent sur l’encouragement à la création artistique contemporaine, sur les échanges culturels et sur le dialogue entre les cultures, en Suisse et à l’étranger.

Par encouragement à la création, Pro Helvetia entend le soutien à des œuvres relevant de la musique, de la littérature, du théâtre et de la danse. L’Office fédéral de la culture assure quant à lui le soutien au cinéma, aux arts plastiques et appliqués, à la vidéo et à la photographie. Promouvoir les échanges culturels signifie pour Pro Helvetia faire connaître à l’étranger la création culturelle suisse quel qu’en soit le domaine, et engager un dialogue avec les cultures d’autres pays. Ce dialogue peut et doit quant à lui avoir des répercussions sur la production artistique en Suisse – ainsi que sur l’image que la population de l’Helvétie se fait d’autres cultures.

La culture a une dimension tout à la fois locale et internationale, elle est l'occasion de s'assurer de soi-même à la lumière des nouveautés, et en même temps la disponibilité à évoluer. C'est dans cette perspective que Pro Helvetia s'engage également en faveur d'une culture populaire suisse qui ne se conçoit ni comme sublimation, ni comme conservation d'objets de musée, mais qui recherche, en pensant au futur, la confrontation productive avec la tradition.

### Requêtes et projets

Les activités de Pro Helvetia se répartissent d'une manière générale en deux types: le soutien à des projets pour lesquels une requête est présentée, et la réalisation de projets lancés par la Fondation elle-même. Les requêtes prennent la part du lion puisque 85% environ des moyens opérationnels disponibles sont consacrés à des projets présentés par des artistes.

Outre les facteurs clefs que sont la qualité artistique et le caractère novateur, les critères suivants jouent un rôle au moment de l'évaluation des projets: le lien avec la Suisse, le professionnalisme de la mise en œuvre, un rapport acceptable entre coût et profit, un rayonnement et une empreinte durable, l'importance pour la société. L'Ordonnance sur les subsides approuvée par le Conseil fédéral fixe les procédures, et le Guide à l'usage des requérants en précise les détails.

Pro Helvetia soutient ainsi, entre bien d'autres choses, des expositions artistiques ou consacrées à un sujet particulier; des manifestations thématiques; des projections de films suisses; des séances de lecture; des tournées de groupes de théâtre ou de danse, d'orchestres et d'ensembles musicaux de tout genre; des festivals; des projets de coopération dans le domaine des sciences humaines. La Fondation ne limite pas son soutien à l'attribution de subsides: souvent aussi, elle conseille, met en contact ou assure une aide logistique.

Pro Helvetia intervient de façon plus accentuée, par le biais d'initiatives qu'elle prend elle-même, dans tels ou tels domaines – forme d'expression ou sujet d'actualité – qui lui semblent avoir besoin d'une attention particulière. Il peut en résulter de grands projets multidisciplinaires qui contribuent à une compréhension réciproque et à une intensification des échanges culturels. Ces projets ont pour point commun le dialogue entre des cultures et communautés diverses, en Suisse et à l'étranger.

Quel que soit le domaine, Pro Helvetia travaille en collaboration aussi bien avec les représentations diplomatiques et consulaires de Suisse à l'étranger, qu'avec des services et organisateurs suisses et étrangers.

## Financement

Pro Helvetia a été créée par une loi fédérale et, depuis 1981, la Confédération assure son financement pour des périodes à chaque fois de quatre ans, par des crédits alloués sur la base d'un programme présenté par le Conseil de fondation. Les décisions en matière de subsides pour des projets ou requêtes sont prises par les groupes d'experts du Conseil de fondation et les cheffes ou chefs des divisions spécialisées.

## Siège

Le siège central de Pro Helvetia se trouve depuis toujours à Zurich. Quelque 78 personnes travaillent au sein de cinq divisions spécialisées et de trois services, soit au siège central, soit au siège de Genève. En comptant les centres culturels et autres représentations dans 15 pays, le personnel de Pro Helvetia compte quelque 117 collaboratrices et collaborateurs, qui se partagent environ 86 postes.

## Organisation

L'organe suprême de Pro Helvetia est le Conseil de fondation. Ses 25 membres, élus par le Conseil fédéral, se réunissent régulièrement au sein des groupes d'experts concernés, où ils décident en matière de requêtes et de projets propres de la Fondation. Le Conseil de fondation tient trois assemblées plénières par année, lors desquelles il adopte les programmes et budget annuels et décide de questions fondamentales.

## Information

Pro Helvetia parfait son activité en entretenant un service de Communication chargé de l'information concernant aussi bien les objectifs, la façon de travailler et les projets de Pro Helvetia en Suisse et à l'étranger, que la création culturelle en Suisse. Elle édite en outre des publications propres dont le but est de promouvoir une meilleure compréhension et une meilleure connaissance de la culture en Suisse.

## **DOMAINES D'ACTIVITÉ DE PRO HELVETIA**

### Arts visuels

Comme conseil et animatrice, Pro Helvetia est en relation avec des musées, galeries et centres culturels du monde entier. Elle met régulièrement sur pied des expositions itinérantes et soutient des manifestations touchant les formes d'expression artistique les plus diverses dans les domaines des arts plastiques et appliqués, des nouveaux médias, de l'architecture et de l'art populaire. Ses activités couvrent toutes les époques de l'histoire de

l'art tout en mettant l'accent principal sur l'art contemporain. La Fondation présente de la Suisse une image d'actualité, exigeante, et souvent critique. Sur requête, elle soutient des expositions et l'échange de spécialistes en Suisse ou à l'étranger, ainsi que des publications et revues d'art.

### Musique

Dans le domaine musical, Pro Helvetia soutient des créations ou premières de musique suisse là où elles ont un rayonnement suprarégional. Elle encourage les projets d'interprétation favorisant les échanges culturels entre les régions ou les cultures, ainsi que l'intégration des organisateurs au sein de réseaux. La Fondation attribue régulièrement des commandes de compositions et des mandats de projet dans tous les genres de musique.

À l'étranger, Pro Helvetia soutient des séries de concerts de solistes ou d'ensembles de Suisse, ainsi que des cours magistraux, des séminaires et des conférences.

Ce soutien est focalisé sur des artistes de Suisse qui contribuent fortement au développement de la musique, et sur des manifestations jouant un rôle important pour ce développement.

### Littérature et sciences humaines

Pro Helvetia attache beaucoup d'importance à la compréhension entre les régions linguistiques de Suisse et met de ce fait un accent particulier sur l'encouragement à la traduction et au soutien à des manifestations ayant un caractère de rencontre, en Suisse ou à l'étranger.

Chaque année, la Fondation passe commande d'œuvres à des auteures ou auteurs suisses ou vivant en Suisse. De même, reconnaissant leur rôle de passeuses et passeurs d'une langue à l'autre, elle soutient des traductrices et traducteurs. Elle peut accorder des subsides d'impression à des publications concernant la Suisse culturelle, et assure un soutien continu à des revues de type littéraire ou culturel.

À l'étranger, Pro Helvetia distribue des livres à des bibliothèques et des institutions culturelles ouvertes au public. Elle accorde en outre des subsides pour des manifestations littéraires ou pour les déplacements d'auteures et auteurs, ainsi que pour la participation à des congrès de littérature ou de sciences humaines mis sur pied en collaboration avec des organisateurs étrangers.

### Théâtre

Dans le domaine du théâtre, Pro Helvetia se concentre sur la production professionnelle indépendante, qu'elle vise à rendre concurrentielle au niveau international en en soutenant

les tournées et festivals en Suisse et à l'étranger, et ce tant au moment de leur mise sur pied que lors de l'évaluation de leurs résultats. Il est indispensable, ici, d'intégrer les troupes dans des réseaux d'organismes qui soient de poids. Les ensembles liés à des institutions subventionnées reçoivent un soutien limité lorsqu'ils sont invités pour des représentations importantes à l'étranger.

Dans son activité à l'étranger, Pro Helvetia prête une attention particulière à la collaboration avec ses huit représentations extérieures.

### Danse

Dans le domaine de la danse, Pro Helvetia souhaite valoriser l'offre chorégraphique suisse dans toute sa diversité. Elle se concentre sur la production professionnelle indépendante, dont elle soutient l'essor au niveau suprarégional et qu'elle vise à rendre concurrentielle au niveau international en soutenant les tournées et manifestations d'envergure. Elle s'associe également à la présence à l'étranger des ballets et ensembles, et est partenaire de manifestations ou festivals suisses et internationaux encourageant la sensibilisation des publics, la circulation des œuvres et le dialogue interculturel.

Afin d'améliorer à long terme les conditions de création de la scène libre, de favoriser la recherche chorégraphique, le renouvellement des formes ou des esthétiques ainsi que l'interdisciplinarité et de faciliter la diffusion des œuvres, Pro Helvetia s'engage activement avec l'Office fédérale de la culture, les cantons et les villes, à l'élaboration d'un concept fédéral d'encouragement pour la danse.

### Culture & Société

Pro Helvetia se saisit de thèmes d'actualité présentant une dimension culturelle en prêtant une attention particulière aux besoins de la compréhension entre les communautés de Suisse et du dialogue interculturel. En ce qui concerne Culture & Société, elle se concentre sur le rôle de l'art et de la culture dans les processus sociaux. Elle soutient des activités favorisant les échanges, le transfert d'expérience, ainsi que la constitution de réseaux. Elle soutient également des initiatives qui, par des moyens culturels et artistiques, ouvrent la voie à un approfondissement de la discussion entre partenaires sociaux sur des thèmes culturels d'actualité.

Dans les domaines de l'animation culturelle, de la culture quotidienne et de la culture populaire, de même que pour ce qui est du dialogue interculturel, la Fondation agit d'une part sur requête, en soutenant financièrement des projets pilotes, et d'autre part en lançant elle-même des projets en étroite coopération avec des institutions culturelles.

Pro Helvetia tenant tout spécialement à ce que la population prenne une part active aux processus culturels, elle engage son Culturemobile, un atelier d'animation ambulante, pour soutenir des initiatives visant à donner une position centrale à la pratique culturelle des catégories les plus diverses de la population.

### Coordination internationale

Pro Helvetia s'efforce d'assurer aux artistes suisses les meilleures conditions possibles de création et de diffusion dans le contexte international, et d'aider la Suisse à être perçue d'une manière convaincante et correspondant aux potentialités qu'elle possède. Dans le cadre de son engagement comme organisme de bons offices, elle conseille, crée des réseaux, met en contact, représente sur place, coordonne et informe.

Afin de remplir ce rôle, la Fondation entretient des représentations à l'étranger, qui animent la collaboration et le dialogue entre les différentes parties – artistes, responsables de manifestations, organisations – en Suisse et à l'étranger. Dans toutes les disciplines artistiques – littérature, théâtre, danse, musique, arts visuels –, elle réalise des projets, dans ses propres locaux (à Paris ou à Milan), ou en collaboration avec des partenaires de l'endroit (au Cap, au Caire, à Budapest, Bratislava, Prague ou Cracovie).

Le point central est la constitution de réseaux durables de relations entre artistes et structures culturelles de Suisse et de l'étranger, ce qui inclut également la coordination avec l'administration fédérale et en particulier avec Présence suisse et la Direction du développement et de la coopération. Pro Helvetia soutient ici des projets qui, au-delà d'activités ponctuelles, visent à des échanges culturels durables et fructueux pour chacune des parties.

### Programme Culturel Suisse Europe du Sud-Est et Ukraine (SCP)

Le SCP est un programme mis sur pied par Pro Helvetia sur mandat de la Direction du développement et de la coopération DDC. Il dispose d'offices locaux dans six pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie & Herzégovine, Bulgarie, Macédoine, Roumanie, Serbie & Monténégro), en Ukraine ainsi qu'au Kosovo.

Le SCP se base sur la conviction que les arts et la culture jouent un rôle essentiel dans le processus de transformation sociale et économique. Il soutient des artistes et des organisations qui défendent la diversité, l'indépendance et la qualité de la vie culturelle. Les contributions sont attribuées d'une part aux activités d'acteurs culturels locaux, et d'autre part à des projets de coopération à moyen terme ayant pour but le développement et le renforcement d'organisations et d'institutions culturelles.

## Cinéma

Pro Helvetia assure la promotion du cinéma suisse au sein de SWISS FILMS. SWISS FILMS est un organisme commun au Centre suisse du cinéma (fondation), à l'Agence suisse du court métrage (association) et à Pro Helvetia.

Les activités de SWISS FILMS recouvrent la diffusion du cinéma suisse indépendant à l'étranger, la promotion du cinéma suisse en Suisse, le prêt de courts métrages, l'information relative aux derniers développements en matière de création cinématographique, le recensement de données relatives aux films suisses ainsi que l'entretien d'un fonds propre de copies.

Les collaborateurs du Centre suisse du cinéma, de l'Agence suisse du court métrage et du Service du cinéma de Pro Helvetia sont désormais atteignables auprès de:

### SWISS FILMS

Neugasse 6, Postfach, CH-8031 Zürich  
Tel. ++ 41 43 211 40 50 Fax ++ 41 43 211 40 60  
E-mail: [info@swissfilms.ch](mailto:info@swissfilms.ch)

### SWISS FILMS Antenne Romande

48 avenue de la Praille, CH-1227 Carouge  
Tél. ++ 41 22 308 12 40 Fax ++ 41 22 308 12 41  
E-mail: [geneva@swissfilms.ch](mailto:geneva@swissfilms.ch)

## Informations supplémentaires

Si vous désirez en savoir plus sur Pro Helvetia:

- Notre [page internet](#) constamment mise à jour présente de nombreuses informations sur la Fondation, ainsi que des formulaires: [www.pro-helvetia.ch](http://www.pro-helvetia.ch)
- L'Ordonnance sur les subventions et le Guide à l'usage des requérants indiquent de manière plus détaillée comment et à qui la Fondation peut apporter son soutien: [www.pro-helvetia.ch](http://www.pro-helvetia.ch) → Requêtes.
- La Charte concernant la Fondation et ses objectifs renseigne quant à la façon dont Pro Helvetia se conçoit et se voit elle-même.
- Le Rapport d'activité, qui paraît au printemps, indique qui Pro Helvetia soutient où et comment, et informe au sujet de ce qu'elle a elle-même organisé: [www.pro-helvetia.ch](http://www.pro-helvetia.ch) → Publications.
- Les brochures que Pro Helvetia édite sur divers sujets culturels, les Portraits de compositeurs, les Cinéfeuilles et les Cahiers d'artistes permettent d'étudier de manière approfondie nombre d'aspects de la production culturelle suisse; ces

publications sont constamment mises à jour et paraissent en de nombreuses langues: [www.pro-helvetia.ch](http://www.pro-helvetia.ch) → Publications.

- La revue culturelle suisse Passages, qui paraît deux fois par année, ouvre des fenêtres sur des thèmes du paysage culturel suisse: [www.pro-helvetia.ch](http://www.pro-helvetia.ch) → Publications.

Vous pouvez obtenir la liste des publications culturelles propres de Pro Helvetia à l'adresse: [info@pro-helvetia.ch](mailto:info@pro-helvetia.ch)

À l'étranger, les publications de Pro Helvetia peuvent être obtenues auprès des représentations diplomatiques et consulaires de Suisse. En Suisse, les brochures sont en vente en librairie, les autres publications peuvent être demandées directement à la Fondation.

Août 2004